



ÉLECTIONS PROVINCIALES 2026

**Questions soumises aux partis politiques par la
Coalition des Tables régionales d'organismes
communautaires (CTROC)**

Juin 2026

Mise en contexte

Dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2026, la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) interpelle les formations politiques afin de connaître leurs engagements envers l'action communautaire autonome et plus particulièrement, envers les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS).

Les réponses reçues seront diffusées durant la campagne électorale sur les plateformes nationales de la CTROC afin de contribuer aux échanges publics qui touchent l'action communautaire autonome et les organismes qui la font vivre.

La CTROC : Une force collective ancrée au cœur des régions

La CTROC a pour mission de soutenir les regroupements régionaux et leurs membres, de promouvoir l'action communautaire autonome (ACA) et d'analyser l'organisation du réseau public de la santé et des services sociaux et ses impacts sur les organismes et la population.

La force distinctive de la CTROC tient à son ancrage dans 15 régions, grâce à ses 14 membres TROC et ROC, reconnus comme interlocuteurs privilégiés des établissements régionaux de santé et de services sociaux de leur territoire.

La CTROC est interlocutrice privilégiée des organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux (OCASSS) auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'auprès de Santé Québec, et aspire à ce que les organismes aient les moyens de continuer à contribuer à un filet social juste et solide pour la population québécoise.

Les membres de la CTROC :

[Table régionale des s organismes communautaires du Bas-Saint-Laurent](#)

[Table régionale d'organismes communautaires du Saguenay Lac-Saint-Jean](#)

[Regroupement des organismes communautaires de la région 03](#)

[Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux du Centre-du-Québec et de la Mauricie](#)

[Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie](#)

[Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais](#)

[Concertation régionale des organismes communautaires d'Abitibi-Témiscamingue](#)

[Table régionale des organismes communautaires et Corporation de développement communautaire de la Côte Nord](#)

[Table régionale des organismes communautaires du Nord-du-Québec](#)

[Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie / Iles de la Madeleine – Corporation de développement communautaire](#)

[Table régionale des organismes communautaires Chaudière-Appalaches](#)

[Corporation de développement communautaire de Laval](#)

[Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière](#)

[Regroupement des organismes communautaires des Laurentides](#)

Investir au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) volet mission globale

Le Programme de soutien aux organismes communautaires représente un pilier essentiel partout au Québec pour soutenir le développement de l'action communautaire autonome. Il est également le seul programme de soutien à la mission dont la gestion est régionalisée, confiée aux établissements régionaux de chacune des régions sociosanitaires. Il soutient financièrement, pour leur mission, de façon stable et récurrente, plus de 3 200 OCASSS, ce qui constitue une richesse incroyable pour le Québec en termes de prévention et de soutien aux communautés.

Depuis 2024, les investissements gouvernementaux destinés au financement à la mission du PSOC se sont limités à deux rehaussements de 10 millions de dollars, suivis d'un ajout de 20 millions de dollars cette année. À lui seul, le plus récent investissement de 20 millions de dollars représente moins de 6 000 \$ supplémentaires par organisme, alors que les besoins réels sont estimés à environ 265 000 \$ par organisme.

Pendant ce temps, l'écart continue de se creuser entre le financement accordé et les besoins réels du réseau communautaire autonome en santé et services sociaux, évalués à 911 millions de dollars. Ces demandes de rehaussements financiers de 911 millions de dollars, adoptées démocratiquement par les conseils d'administration des organismes concernés, s'appuient sur des données quantifiables et vérifiables par les autorités gouvernementales. Malgré cela, les rehaussements jusqu'à maintenant demeurent très loin des besoins réels des organismes et des populations qu'ils soutiennent quotidiennement.

Après des années de sous-financement et dans un contexte de forte inflation et de défis croissants de recrutement et de rétention de personnel, l'indexation actuelle du PSOC ne permet pas de suivre l'évolution réelle des coûts, ni de soutenir adéquatement les conditions de travail et les dépenses de fonctionnement de l'organisme. Pour 2025-2026, l'indexation du PSOC est fixée à 2,2 %, alors que l'inflation réelle est estimée à 2,7 %. Pour 2026-2027, l'indexation du PSOC est de 1,8 %, tandis qu'en date de mai 2026, l'inflation annuelle (sans l'inflation liée aux prix de l'essence) se chiffre à 2,9%. Dans ce contexte, la valeur réelle des subventions continue de s'éroder année après année.

Question 1 :

S'il est élu et qu'il forme le prochain gouvernement :

- Quel engagement votre parti prend-il afin de résorber le manque à gagner du PSOC à la mission et selon quel échéancier entend-il le réaliser?
- Comment votre parti entend-il assurer une indexation adéquate des subventions versées aux organismes communautaires autonomes afin de tenir compte de l'évolution des coûts et de maintenir leur capacité d'action?

Respecter la régionalisation et reconnaître la diversité des besoins

Les organismes communautaires autonomes naissent suite à l'initiative des citoyennes et citoyens afin de répondre aux besoins et aux problématiques identifiés par les communautés. Les pratiques sont diversifiées, alternatives et complémentaires au réseau public et la gestion régionalisée du PSOC s'inscrit dans une vision visant à rapprocher les décisions des réalités locales, dans une perspective d'équité et d'adaptation aux besoins spécifiques identifiés dans les régions. À cette fin, les regroupements régionaux d'organismes communautaires (TROC-ROC) collaborent avec les CISSS et CIUSSS à titre d'interlocuteurs, afin d'assurer l'application des cadres régionaux.

Dans cette logique de régionalisation, les cadres administratifs régionaux permettent de préciser les conditions d'admissibilité, les critères d'analyse et les enjeux particuliers de chacune des régions. Ils incluent également des mécanismes qui visent à répartir les montants du PSOC avec équité, afin que des organismes offrant des missions comparables disposent de ressources comparables. Cette approche s'inscrit dans une vision du financement comme un véritable écosystème, où l'ensemble des composantes du milieu communautaire autonome doit pouvoir se développer de manière cohérente et complémentaire.

Cependant, le manque de crédits régionaux pour soutenir le développement et les investissements ciblés, notamment liés à des plans d'action gouvernementaux, empêche d'appliquer pleinement les cadres régionaux et d'assurer une répartition équitable du financement entre les organismes. En réalité, le principal enjeu n'est pas le nombre d'organismes, mais l'ampleur des besoins, qui dépasse largement les ressources disponibles.

Soutenir certaines problématiques est louable, mais cela demeure insuffisant pour assurer un véritable filet social. Cela peut même accentuer les inégalités entre les groupes et occulter de nombreuses réalités sociales. En effet, les financements dédiés contreviennent au caractère généraliste du PSOC et créent des disparités qu'il sera difficile d'aplanir sans un rehaussement significatif de l'enveloppe globale. Les missions des organismes, définies par les communautés, appellent toutes à être financées de façon suffisante et équitable dans une perspective cohérente de développement de l'écosystème communautaire.

Question 2 :

S'il est élu et qu'il forme le prochain gouvernement :

- Comment votre parti s'engage-t-il à prioriser significativement les investissements pour l'ensemble des 3200 organismes en santé et services sociaux?
- Comment votre parti compte-t-il s'y prendre pour préserver une marge de manœuvre régionale, notamment pour la gestion du PSOC, dans le contexte de la centralisation de Santé Québec?

Renforcer l'action communautaire autonome pour un meilleur filet social et une démocratie en santé

Les organismes communautaires autonomes constituent un pilier fondamental du filet social québécois. Par leur ancrage dans les milieux de vie, leur indépendance vis-à-vis de l'État et leur capacité à rejoindre les personnes les plus marginalisées, ils remplissent un rôle que les institutions publiques ne peuvent assumer seules. Ce rôle est d'autant plus structurant qu'il s'exerce à travers un écosystème organisé : les organismes s'appuient sur les tables et regroupements régionaux (TROC-ROC) et sur la CTROC, qui assurent le maillage territorial, la représentation collective et le soutien aux pratiques communautaires à l'échelle du Québec.

Or, la vitalité de ce filet social est indissociable d'une démocratie en bonne santé. Le dépôt du projet de loi 1 (*Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*) a mis en lumière les risques que comporte une gouvernance qui contourne la société civile : adopté sans mandat électoral clair et sans consultation publique substantielle, ce projet a été qualifié d'acte législatif illégitime par de nombreux acteurs, et plus de 300 organisations, dont la CTROC, ont dénoncé une démarche unilatérale et précipitée qui ne respectait pas les critères démocratiques requis pour l'élaboration d'une loi fondatrice. Pour les organismes communautaires autonomes, ce précédent est préoccupant : il illustre à quel point les contre-pouvoirs citoyens — dont ils font partie — peuvent être fragilisés lorsque les mécanismes de participation démocratique sont court-circuités.

Dans un contexte où l'affaiblissement du réseau public de santé et de services sociaux accentue les inégalités d'accès, particulièrement pour les personnes en situation de vulnérabilité, il est essentiel de réaffirmer et de renforcer un système public universel, accessible et gratuit. Cette exigence rejoint celle de la CTROC et des organismes communautaires autonomes, qui insistent sur la nécessité de préserver un filet social fort et démocratiquement ancré, alors que des enjeux récents de gouvernance rappellent l'importance de maintenir des mécanismes réels de participation de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques.

Question 3 :

S'il est élu et qu'il forme le prochain gouvernement :

- Comment votre parti entend-il reconnaître et soutenir le rôle essentiel des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) et de leurs regroupements (TROC-ROC et CTROC) dans le filet social québécois, notamment par des engagements en matière de financement, d'autonomie et de participation aux décisions qui les concernent?
- Comment votre parti compte-t-il reconnaître la société civile comme un partenaire incontournable de l'élaboration des politiques publiques et garantir sa participation en amont des décisions législatives et constitutionnelles?

Questionner l'incompatibilité de la gestion du PSOC par une société d'État

La création de Santé Québec, nouvelle société d'État responsable de la gestion du réseau de la santé et des services sociaux, soulève des préoccupations importantes pour les organismes communautaires autonomes financés dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). En confiant la gestion de ce programme à une entité dont la logique opérationnelle est fondamentalement gestionnaire — axée sur la performance, la reddition de comptes et l'efficacité administrative —, on risque de créer une incompatibilité profonde avec les principes qui fondent l'action communautaire autonome : l'ancrage dans les réalités du milieu, la souplesse d'intervention et la mission sociale définie par les communautés elles-mêmes. Par ailleurs, cette nouvelle structure hors de l'appareil gouvernemental démocratique entraîne des enjeux significatifs au niveau des responsabilités et de l'imputabilité.

Les organismes communautaires craignent que cette transition accentue les pressions vers une logique de prestation de services, au détriment de leur rôle de transformation sociale et de défense collective des droits. Les organismes communautaires autonomes ne sont pas garants de la responsabilité populationnelle qui incombe à l'État québécois. La distance institutionnelle d'une société d'État risque également de réduire la compréhension des réalités terrain et d'imposer des cadres normatifs plus rigides, menaçant ainsi l'autonomie qui est au cœur de l'identité communautaire.

Question 4 :

S'il est élu et qu'il forme le prochain gouvernement :

- Quelles mesures concrètes votre parti propose-t-il pour garantir que la gestion du PSOC par Santé Québec respecte pleinement l'autonomie des organismes communautaires, notamment quant à leur mission, leurs priorités d'action et leurs modalités de reddition de comptes?
- Comment votre parti entend-il éviter que les organismes communautaires soient utilisés principalement en fonction des priorités du réseau public de santé et de services sociaux, au détriment de leur mission propre?

Oser miser sur l'importance de la prévention : le rôle clé des organismes communautaires autonomes en transformation sociale

Les récents investissements en matière de prévention et de promotion de la santé ciblent principalement la responsabilisation individuelle — encourageant les citoyennes et citoyens à adopter de meilleures habitudes de vie. Or, les données probantes démontrent depuis longtemps que ce sont les mesures structurantes, celles qui agissent sur les déterminants sociaux de la santé, qui produisent des effets durables et réellement transformateurs. Les organismes communautaires autonomes incarnent précisément cette approche : ancrés dans les milieux de vie, ils interviennent sur les conditions concrètes d'existence des personnes dans une perspective de transformation sociale, et non de simple gestion des comportements individuels.

Pourtant, malgré la reconnaissance du principe voulant qu'agir en prévention soit à la fois plus efficace et plus rentable qu'agir en mode curatif, les investissements dans ce secteur ont été systématiquement sous-financés pendant des années. La Politique gouvernementale sur les soins et services de première ligne, telle qu'elle se dessine, risque de reproduire ce biais en privilégiant des interventions mesurables à court terme au détriment d'une action de fond sur les inégalités sociales.

Question 5 :

S'il est élu et qu'il forme le prochain gouvernement :

- Comment votre parti entend-il consulter et impliquer les organismes d'action communautaire autonome dans le cadre de la mise en place de la politique de première ligne, notamment en matière de prévention et de promotion de la santé?
- Comment votre parti entend-il promouvoir une approche globale de la santé et des services sociaux axée sur la prévention plutôt que sur une logique principalement curative?
- Comment votre parti entend-il s'assurer que la politique de première ligne investisse durablement en prévention, plutôt que de miser uniquement sur la responsabilisation individuelle?